

# L'ÉGLISE DES TERRES DE CHAUX

## Restauration des fresques

### « Une composition magistrale »

Un morceau de plâtre qui couvrait les voûtes intérieures du chœur s'étant détaché, on remarque une trace de couleur jaune. Nous sommes l'été 1996, lors de la réfection des murs et plafond de l'église.

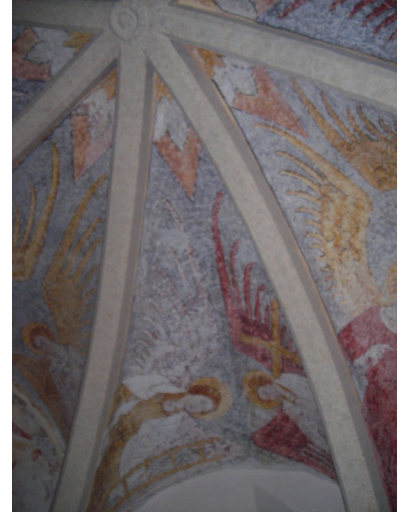
... « Des artisans spécialisés ôtent cette gangue\* au scalpel. Un miracle se déploie sous leurs yeux : la totalité des voûtains\* du chœur est tapissée d'une magistrale composition du Moyen-âge.

L'importance de la découverte s'est doublée d'une seconde surprise : sur l'intérieur de l'arc triomphal qui ouvre le chœur, deux anges déploient un linge rectangulaire qui porte imprimé le visage du Christ. Il s'agit là d'une présentation symbolique du Saint Suaire.

Les experts vont examiner méticuleusement cet ensemble.

\* *Gangue* : Substance qui entoure un minéral ou une pierre précieuse à l'état naturel.

\* *Voûtain* : Petite voûte, par exemple : petite voûte en briques appuyée sur des poutrelles pour constituer un plâtrage.



#### Petit rappel historique :

L'église Saint Léger construite à Chaux les Châtillon au XIIe siècle et modifiée aux XIVe et XVIe siècle, réunit des restes authentiques des principales époques de l'architecture religieuse et à ce jour inscrite aux Monuments Historiques.



Des travaux de réparation, entrepris au XVIIIe siècle, en introduisant un plafond dans la nef, ont changé en plein centre quelques ogives.

Au XIXe siècle, grands et petits autels, chemin de croix, ont été exécutés dans un style néogothique, imitation du XVIe siècle. Ce siècle fut également marqué par la restauration des statues et la réparation du clocher.

Au XXe siècle de grands travaux ont commencé avec un chantier de quatre ans, débuté en 1984, et qui prévoit la remise à neuf de la toiture en pierre. Ce projet ne manque pas d'intérêt, tout simplement parce que *les toits en pierre aussi appelés en lave ou en lauze ont quasiment disparu de l'horizon franc-comtois et constituent par conséquent une richesse indiscutable*. Nous devons cette réfection au maire de l'époque M. Maurice BARTHOULOT.